

# La Conférence des évêques de France réaffirme son opposition à la mort provoquée et rappelle l'urgence de donner la priorité aux soins palliatifs.



CONFÉRENCE  
des évêques  
de FRANCE

## L'interdit de tuer structure nos sociétés

Légaliser l'euthanasie et le suicide assisté, c'est inscrire au cœur de notre société la possibilité de donner la mort sous conditions.

## L'Église est au plus proche des malades

Ce sont 800 aumôniers, 1500 bénévoles dans les hôpitaux, 5000 visiteurs des malades à domicile et en EHPAD mobilisés pour la fraternité.

La véritable question soulevée par ce débat n'est-elle pas le sens profond que notre société donne à la vie ?

## Une loi sur l'euthanasie et le suicide assisté qui ne dit pas son nom

**Euthanasie** : le fait de donner sciemment et volontairement la mort.

**Assistance au suicide** : consiste à donner les moyens à une personne de se suicider elle-même, en absorbant un produit létal qui lui a été préalablement délivré.

**Suicide assisté** : aide active d'un tiers pour l'administration de la substance létale lorsque la personne qui souhaite mettre fin à son existence n'est pas apte à le faire en raison de son état physique.

## Légaliser l'euthanasie ou le suicide assisté : quelle sera la prochaine étape ?

L'évolution des législations étrangères montre que le champ d'application de l'euthanasie et du suicide assisté s'élargit au fil du temps :

- **Belgique** : dès la première loi de 2002<sup>2</sup>, patients non en phase terminale, certaines maladies psychiques incurables, et extension aux mineurs en 2014<sup>3</sup>.
- **Oregon** : proposition de n'exiger que 48 heures entre la prescription et l'ingestion létale depuis le 7 janvier 2023<sup>4</sup>. Indice de leur précarité, 79,5 % des personnes qui demandent le suicide assisté dans cet État sont couvertes par une assurance publique<sup>5</sup>.
- **Québec** : en 2023, suppression de la condition de fin de vie pour recourir à l'aide à mourir, extension aux personnes ayant souhaité y recourir mais devenues hors d'état d'exprimer leur volonté, et à celles présentant une déficience physique grave entraînant des incapacités persistantes, sans critère de fin de vie obligatoire<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Définition issue de l'avis n°121 du CCNE du 13 juin 2013.

<sup>2</sup> Loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie.

<sup>3</sup> Loi du 28 février 2014 modifiant la loi du 28 mai 2002.

<sup>4</sup> Proposition introduite au Sénat de l'Oregon OR SB1003.

<sup>5</sup> Oregon Death with Dignity Act access: 25 year analysis.

<sup>6</sup> Projet de loi n°11.

## La seule réponse de fraternité : priorité aux soins palliatifs

Les soins palliatifs répondent à cette demande d'être soulagé et accompagné dans sa fin de vie. Depuis la loi du 2 février 2016, les patients se sachant condamnés, notamment dans de grandes souffrances, peuvent demander l'accès à une sédation profonde et continue jusqu'au décès.

Un risque pour les soignants : « la main qui soigne ne peut être la main qui tue ». Accompagner par la mort n'est pas un soin.

Des soins palliatifs bien conduits par des personnes compétentes peuvent venir à bout de toutes les souffrances, même les plus réfractaires.

## Quelques ressources

- Claire Fourcade, *Journal de la fin de vie*, Fayard, 2025.
- Dr Alexis Burnod, *Fin de vie, le cas de conscience*, éditions de l'Observatoire, 2024.
- Erwan Le Morhedec, *Fin de vie en République*, Cerf, 2022.
- Henri de Soos, *L'impasse de l'euthanasie*, Salvator, 2022.
- Damien Le Guay, *Quand l'euthanasie sera là*, Salvator, 2022.
- Pierre Jova, *Peut-on programmer la mort ?*, Seuil (Libelle), 2023.
- AA. VV. « Choisir sa mort ? », *La Croix* (à vif).
- Bruno Dallaporta & Faroudja Hocini, *Tuer les gens, tuer la terre, passion euthanasique et crise écologique*, Compagnons, 2024.
- Matthieu Noli, *Chroniques euthanasiques*, Salvator, 2024.

■ Fin de vie : Mgr Vincent Jordy, vice-président de la CEF réagit à l'idée d'un référendum, CNews, 5 juin 2024.

■ Fin de vie : « On ne peut pas parler de fraternité quand on répond à la souffrance par la mort », Mgr Rougé, France Inter, 11 mars 2024.

■ Fin de vie : prendre la mesure du projet de loi, KTO, 30 avril 2024.